Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260601-202617-DE

Châtillon en Vendelais
le cadre de vie

DECISION DU MAIRE 2026/17
MISE EN PLACE D'UN RESERVOIR D'EAU

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de mettre en place un réservoir hydrophore d'eau froide vertical au niveau de la salle du mille-club ;

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de l'entreprise BERTHELOT Alain15 rue de la Perouasserie, 35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, pour la mise en place d'un réservoir hydrophore d'eau froide vertical au niveau de la salle du mille-club pour un montant de mille quatre cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes (1 457.90€) HT soit mille sept cent quarante-neuf euros et quarante-huit centimes (1 749.48€) TTC.

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 12« Autres bâtiments» article 2188.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 01/06/2026
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)